

Le, soussigné, commande la ligne de raccordement provisoire à Monthey Energies SA, en toute connaissance du règlement communal sur le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique ainsi que des conditions générales et particulières de Monthey Energies SA, disponible sur le site Internet de la société.

Ce formulaire doit être adressé, dûment rempli et signé soit par courriel à l'adresse suivante : raccordement@monthey-energies.ch, soit par courrier postal à : Monthey Energies SA, Route du Petit-Clos 2, 1870 Monthey.

Une fois ce formulaire complété et signé, qui fait office de contrat entre le demandeur et Monthey Energies SA, le raccordement sera exécuté dans un délai de 2 à 3 semaines à condition que le réseau soit dimensionné pour accepter le soutirage de courant demandé et que les documents OIBT usuels ont été envoyés à Monthey Energies SA.

Les tarifs concernant le provisoire de chantier se trouvent dans le document « Liste de prix » disponible sur le site Internet de la société.

Information pour la facturation

Demandeur du raccordement

Raison sociale _____
Nom _____
Prénom _____
Rue et N° _____
NPA/localité _____
Tél. _____
Adresse E-mail _____

Entreprise de construction

Raison sociale _____
Nom _____
Prénom _____
Rue et N° _____
NPA/localité _____
Tél. _____
Adresse E-mail _____

Indications supplémentaires

N° de parcelle _____
Propriétaire de la construction _____
Personne de contact _____
Rue, Lieu-dit _____
NPA/localité _____
Tél. _____
Adresse E-mail _____

Intensité nominale : _____ Ampères

Intensité de démarrage : _____ Ampères

Nature de(s) engin(s) de chantier raccordé(s) :

Grue Centrale à béton Autre : _____

Entreprise d'installation électrique prévue : _____

Date souhaitée pour la mise à disposition du raccordement : _____

Selon la norme en vigueur SN EN 50160, PDIE-CH et les règles techniques D-A-CH-CZ concernant le niveau des perturbations sur le réseau et afin de maintenir la qualité du niveau de fourniture des autres clients, il est possible que le raccordement de l'engin de chantier consommateur ne soit pas autorisé.

Cette demande doit impérativement nous parvenir accompagnée d'un plan de situation.

Le demandeur du raccordement s'engage à respecter, ou faire respecter, toutes les normes de sécurité nécessaires qu'exige le raccordement à un réseau électrique. Avant de consommer, le demandeur du raccordement s'assure que la partie « comptage de l'énergie » est bien conforme.

Lieu et date : _____

Signature : _____